

La Lettre de l'Etat dans le Loiret et en région Centre



Septembre

2013

www.loiret.gouv.fr
www.centre.gouv.fr

dans votre DEPARTEMENT

DOSSIER :

Chasse : Objectif de la saison de chasse 2013-14 : Réduire les populations de sangliers dans le Loiret page 1

ACTUALITES :

Réforme des rythmes scolaires : La mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans le Loiret page 7

Centenaire de la première guerre mondiale : Commémoration dans le Loiret page 9

Les déplacements ministériels :

Jean-Marc Ayrault, premier ministre à Saint Jean de Braye page 10

Aurélié Filipetti, ministre de la culture et de la communication à Orléans page 11

Services de l'Etat : Arrivées/Départs

Maurice Barate, secrétaire général de la préfecture du Loiret page 12

Paul Laville, sous-préfet de l'arrondissement de Montargis page 12

Colonel Gilles Besançon, commandant de la Base Aérienne 123 page 12

dans votre RÉGION

DOSSIER :

Emploi : 1100 formations en plus pour les demandeurs d'emploi d'ici 2013 page 13

ACTUALITES :

Culture : L'Europe investit au plus près de chez vous : " Un nouveau FRAC Centre " page 15

Culture : Journées européennes du patrimoine page 16

Artisanat : La gastronomie en fête !! page 17

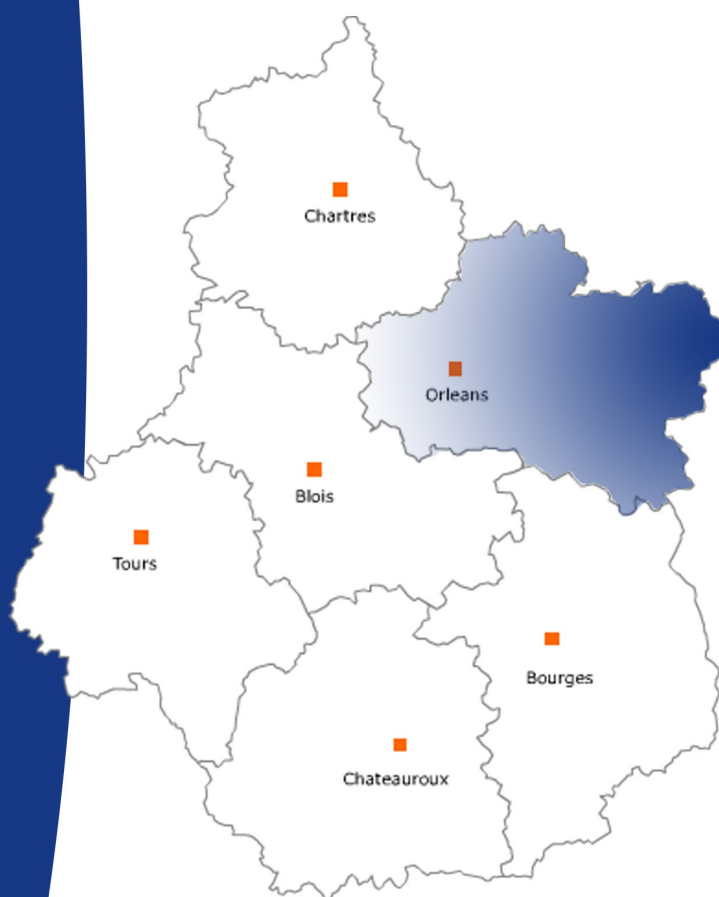
Alimentation : Quelle politique alimentaire en région Centre ? page 18

Achat de l'État : Les parkings des services de l'État en région Centre équipés en bornes de recharge électrique page 20

Défense : Rencontre sur les possibilités de marchés du ministère de la Défense (hors armement) page 21

L'INSEE Centre vous informe : Résultats détaillés du recensement de la population 2010 disponibles au niveau communal page 21

Sommaire



La Lettre de l'État dans le Loiret et en région Centre
Septembre 2013

Directeur de la publication : Préfet de la région Centre et du Loiret
Rédacteur en chef : Directeur de Cabinet de la préfecture de la région Centre et du Loiret

Comité de rédaction et illustrations : Services de l'État départementaux et régionaux

Retrouvez-nous sur Twitter : [@prefcentre](https://twitter.com/prefcentre)

Objectif de la saison de chasse 2013 – 2014 : Réduire les populations de sangliers dans le Loiret

En amont de l'ouverture générale de la chasse dans le département, le 15 septembre prochain, le préfet de la région Centre et du Loiret, Pierre-Etienne Bisch et les organismes cynégétiques agricoles et forestiers concernés ont expliqué devant la presse, leurs préoccupations face à la progression alarmante de sangliers et ont ainsi décliné le plan d'actions préconisé pour réduire cette population.

Constat et plan d'actions :

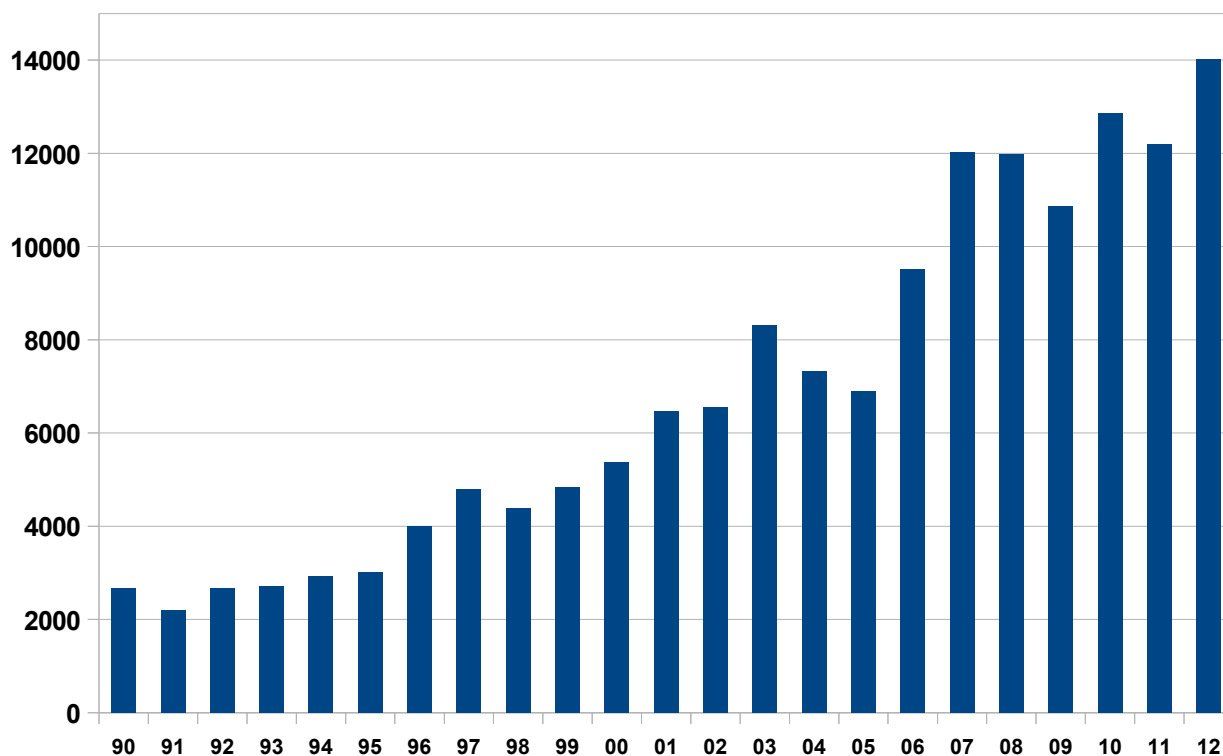
Une surpopulation qui génère des dégâts et des risques devenus trop importants

L'année 2012 a été marquée par une dégradation de tous les indicateurs liés à la gestion des populations de sanglier dans le Loiret. L'évolution des prélèvements au cours des dernières années montre une progression constante des populations de sanglier dans le département. L'analyse de la courbe montre que les populations de sangliers ont au minimum été multipliées par 5 depuis 20 ans dans le Loiret.

Les effets avérés ou potentiels de la surpopulation de sanglier actuellement observée dans le Loiret sont de plusieurs types :

Evolution du tableau de chasse sanglier dans le Loiret depuis 1990

(source FDC45/DDT45/ONCFS – mai 2013)



Suite ...

Dégâts agricoles :

Le sanglier est responsable de dommages importants aux cultures agricoles. Les céréales sont particulièrement sensibles aux dégâts au moment des semis et pendant le stade laitieux de leur développement. Le maïs et le blé sont les principales cultures touchées dans le Loiret. Les prairies peuvent aussi être fortement dégradées par retournement par des sangliers à la recherche de nourriture dans le sol.



Dégâts de sangliers sur maïs (Breteau - 2012).
Photo DDT 45 Sandrine MILLIARD



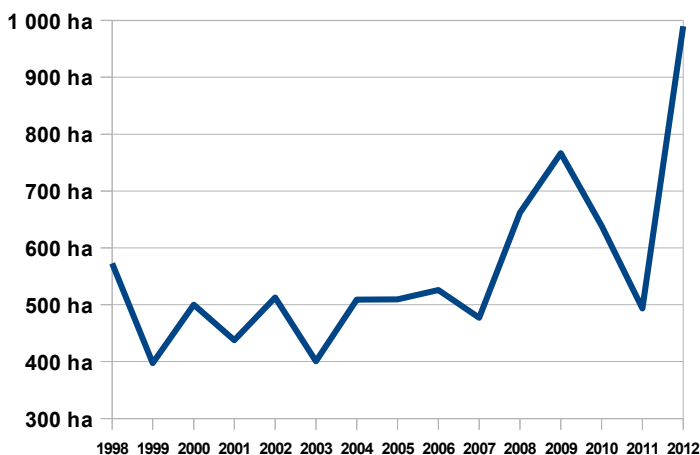
Dégâts de sangliers sur prairie (Nevoy - 2011).
Photo DDT 45 JB DAUPHIN

Les dégâts agricoles atteignent dans certains secteurs du Loiret des niveaux très importants. En 2012, la surface agricole détruite par le sanglier a dépassé 20 hectares sur 9 communes du département, atteignant même 35 hectares sur Ouzouer-sur-Trézée et 42 hectares sur Montereau.

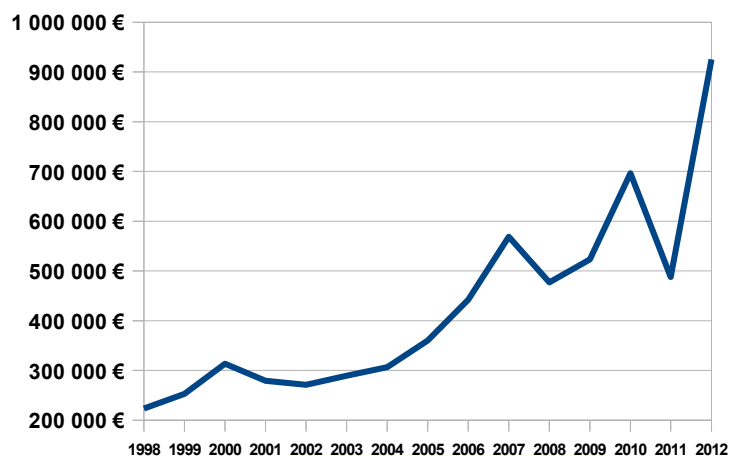
Cette situation, intolérable pour les exploitants agricoles, est aussi fortement dommageable pour les chasseurs, qui assurent, dans le cadre d'un dispositif réglementaire fixé par le code de l'environnement, l'indemnisation des dégâts de grand gibier aux agriculteurs. Cette indemnisation est réalisée par la fédération départementale des chasseurs.

Evolution des dégâts agricoles causés par le sanglier et ayant été indemnisés par la fédération départementale des chasseurs du Loiret

(source FDC45 – mai 2013)



Surfaces détruites



Montants indemnisés

Par leurs effets négatifs sur l'agriculture, mais aussi sur la chasse, et par les tensions qu'ils créent entre les acteurs, les dégâts de grand gibier aux cultures fragilisent donc l'équilibre, y compris économique, des territoires.

Suite ...

Dégâts sylvicoles :

Le sanglier est également responsable de dégâts sylvicoles touchant essentiellement le renouvellement des peuplements : consommation de fruits forestiers (glands, châtaignes, fânes notamment) et détérioration de plantations par déterrage des plants.

Ces impacts sont acceptables lorsque les populations ne sont pas trop importantes, mais deviennent pénalisant pour le renouvellement des peuplements dans les zones de sur-densité.

– Collisions routières et ferroviaires

Les collisions routières avec des sangliers peuvent avoir des impacts humains et matériels importants. Les risques de collisions sont particulièrement importants sur les axes routiers fréquentés qui traversent des massifs forestiers. Les sangliers sortent en effet fréquemment la nuit sur les accotements enherbés pour y rechercher de la nourriture. Entre septembre et décembre 2012, la gendarmerie nationale a recensé 43 collisions routières impliquant des sangliers dans le Loiret.



Dégradation de l'accotement de la nationale 7 par des sangliers (2011)

Photo DDT 45 JB DAUPHIN

Le grand gibier, et en particulier le sanglier, a aussi des impacts sur la circulation des trains. La fréquentation de l'emprise des voies ferrées par les sangliers peut occasionner des dégâts aux infrastructures. Des collisions entre des trains et des animaux peuvent aussi provoquer des dégâts matériels importants et occasionner des retards conséquents.

En région Centre, pour l'année 2012, la SNCF estime à plus de 1 million d'euros le coût des dégâts matériels (hors coûts d'intervention et indemnités voyageurs) causés par la faune sauvage (toutes espèces confondues).

Suite ...

En 2012 dans le Loiret, 7 collisions entre des trains et des sangliers (essentiellement sur la portion de ligne entre Nogent-sur-Vernisson et Gien) ont occasionné plus de 650 minutes de retard cumulé, sur une trentaine de train. En août 2011, une collision entre un train et un sanglier avait provoqué 1500 minutes de retard cumulé sur 45 trains.

Sanglier percuté par un train

(Secteur de Nogent-sur-Vernisson - 2013)

Photo SNCF



Risque sanitaire

Le sanglier peut être porteur d'un certain nombre de maladies infectieuses ou parasitaires communes à la faune sauvage, aux animaux d'élevages (bovins et porcins notamment) voire à l'homme. Ce risque sanitaire concerne en particulier la peste porcine, la brucellose, la maladie d'Aujeszki, la tuberculose bovine et la trichinellose. En cas de déclenchement d'une épizootie*, les impacts sur les filières d'élevages concernées, mais aussi sur la faune sauvage, seraient désastreux. La détection d'un foyer de maladie d'Aujezsky sur des porcs domestiques dans le Loir-et-Cher en 2004 a occasionné l'abattage de 3 élevages de porcs.

On estime que le seuil de densité à risque pour l'espèce sanglier est de l'ordre de 10 individus présents pour 100 hectares. Or, les prélèvements à la chasse ont dépassé en 2012/2013 le seuil de 10 animaux prélevés pour 100 hectares boisés sur 30 communes du Loiret. Les prélèvements ont même dépassé le seuil de 20 sangliers pour 100 hectares boisés sur 9 communes du département. S'agissant uniquement des animaux prélevés, il est certain que la densité d'animaux présents est considérablement supérieure au seuil de risque sur toutes ces communes.

La réduction des concentrations de sangliers (et localement de cervidés) est indispensable pour limiter les risques d'apparition de ces maladies et leur transmission de la faune sauvage vers les animaux d'élevages ou des animaux d'élevage vers la faune sauvage.

Un constat partagé par les différents acteurs, mobilisés pour enrayer cette progression

L'évolution des indicateurs liés à la gestion du sanglier et aux impacts de l'espèce montre que l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est aujourd'hui rompu dans le Loiret. Ce constat est partagé par les différents acteurs concernés. L'Etat, la fédération départementale des chasseurs, la chambre d'agriculture, le syndicat des forestiers privés et l'office national des forêts ont donc décidé de se mobiliser et d'agir ensemble pour enrayer la dégradation de la situation et rétablir l'équilibre entre les populations de sangliers et les activités des territoires.

Suite ...

Un plan d'actions concerté pour rétablir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

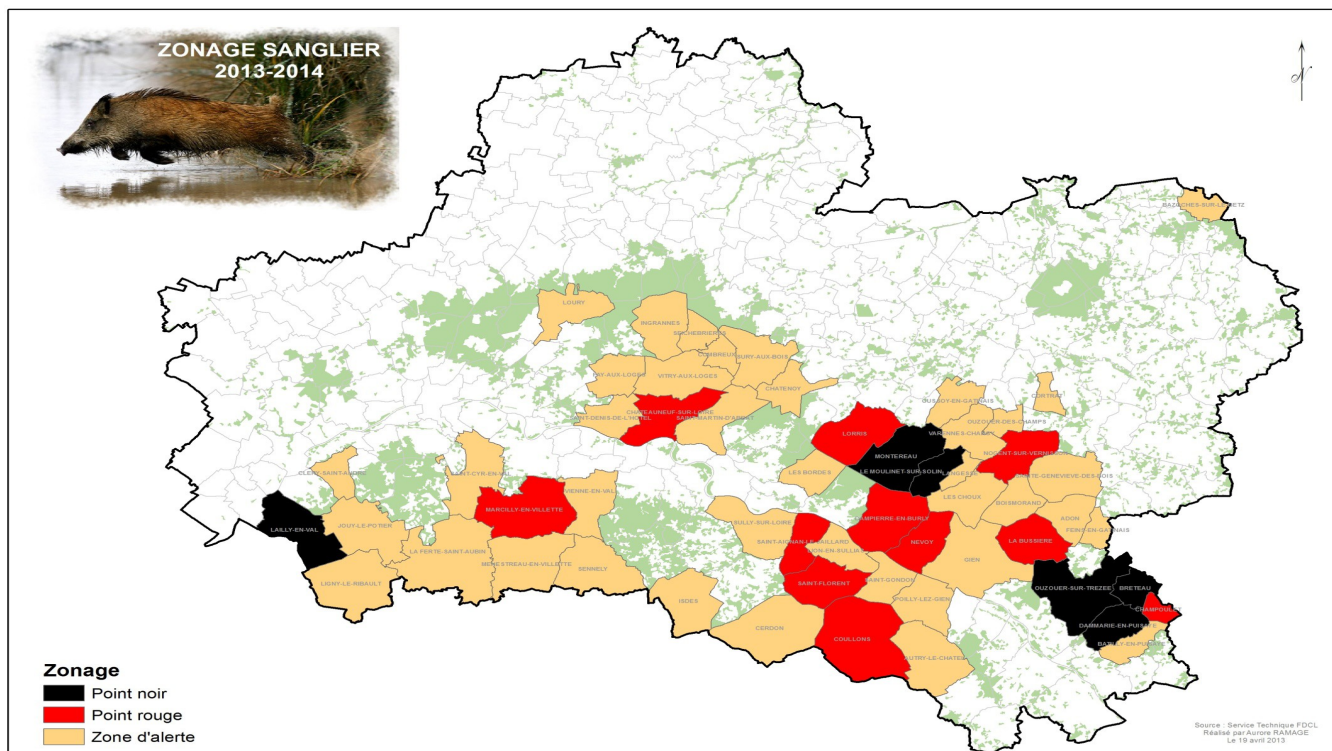
Un plan d'actions, établi en concertation entre ces acteurs, va être mis en œuvre à partir de la saison de chasse qui débute. Ce plan d'actions s'inscrit dans le cadre et la continuité du plan national de maîtrise du sanglier lancé en 2009 par Jean-Louis Borloo et du schéma départemental de gestion cynégétique renouvelé en 2012.

Sur la base d'un zonage départemental des dégâts et des risques, des mesures de communication mais aussi d'encadrement et de suivi de la gestion pratiquée par les chasseurs vont être menées.

Le respect de la réglementation, notamment en ce qui concerne l'agrainage, sera contrôlé par l'office national de la chasse et de la faune sauvage.

Une sensibilisation et un suivi particuliers seront notamment menés dans les zones identifiées comme en sur-densité et en particulier à destination de quelques détenteurs de droit de chasse dont la gestion apparaît inadaptée aux enjeux et à la situation de leur secteur. Une baisse importante et durable des densités de sangliers sur ces territoires est absolument indispensable.

Mais c'est bien la mobilisation de tous les chasseurs et détenteurs de droit de chasse du département, ainsi que de tous les acteurs des territoires, qui est attendue.



Suite ...

Même si l'administration peut, en cas de carence avérée des détenteurs de droit de chasse, se substituer à eux par l'organisation de battues administratives, ce sont bien les chasseurs, gestionnaires de leur territoire, qui ont le devoir et les moyens de pratiquer une gestion raisonnable et raisonnée du sanglier. Le développement des populations ne peut et ne doit plus être l'objectif d'aucun détenteur de droit de chasse du département.

Il est donc demandé à tous les chasseurs de mettre en œuvre les mesures de gestion suivantes :

- strict respect de la réglementation départementale relative à l'agrainage, cette pratique devant exclusivement être orientée vers la prévention des dégâts aux cultures ;
- exercice d'une pression de chasse régulière et bien répartie sur les territoires afin d'éviter les zones de quiétude qui concentrent les animaux ;
- augmentation quantitative des prélèvements ;
- absence totale de consignes quantitatives ou qualitatives de tirs lors des battues afin de pratiquer des prélèvements bien répartis par sexes et classes d'âges.

Les chasseurs doivent modifier leurs pratiques afin de mettre en œuvre une gestion raisonnée et durable des populations de gibier et des territoires. Il en va aussi de l'avenir de la chasse, activité indispensable à l'équilibre de nos territoires.

***épizootie : maladie affectant brutalement un grand nombre d'animaux dans une région donnée (correspond à l'épidémie chez l'homme)**

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans le Loiret

Le préfet de la région Centre et du Loiret ainsi que le recteur de l'académie d'Orléans-Tours, se sont rendus sur le terrain, à Ormes. Ormes fait partie des 28 communes du département (79 écoles pour un effectif de 10950 élèves) qui ont fait le choix de réformer leurs rythmes scolaires dès cette rentrée 2013. D'autres communes ont opté pour une application de cette mesure en 2014 mais elles travaillent d'ores et déjà pour garantir sa mise en œuvre dans les meilleures conditions.

De nouveaux rythmes plus respectueux du rythme naturel d'apprentissage et de repos des enfants pour favoriser la réussite de tous à l'école primaire

Les nouveaux rythmes scolaires conduiront à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, à un allègement de la journée de classe de 45 minutes en moyenne et à la programmation des enseignements fondamentaux aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

La nouvelle organisation du temps scolaire est la suivante :

- une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin ;
- une durée d'enseignement de 5 h 30 maximum par jour ;
- une demi-journée n'excédant pas 3 h 30 ;
- une pause méridienne d'au moins 1 h 30 ;
- la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires.

Des activités périscolaires diversifiées et de qualité développées par les communes

Les communes qui appliquent la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 ont été amenées à repenser l'organisation du temps périscolaire.



Marie Reynier, recteur de l'académie d'Orléans-Tours et Denis Toupry, directeur académique des services de l'Éducation nationale du Loiret, à l'école Jacques Prévert d'Ormes (Crédit-photo : Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours)

Suite ...

Trois grandes tendances peuvent de ce point de vue être observées :

- l'offre périscolaire a été conçue en fonction de l'âge des enfants et en cohérence avec les activités organisées sur le temps scolaire, et souvent dans le cadre de parcours thématiques proposés aux élèves et pouvant être modifiés en cours d'année ;
- les communes se sont appuyées sur les équipes municipales et les associations locales afin d'utiliser au mieux les possibilités des territoires, le cas échéant en formalisant les liens dans le cadre d'un projet éducatif territorial ;
- pour de nombreuses communes, la réforme est l'occasion de mettre en place de véritables accueils de loisirs périscolaires avec un projet défini et des intervenants plus qualifiés et plus nombreux pour assurer l'encadrement des enfants.

Les aides financières pour aider les communes qui appliquent la réforme dès cette année

- **une dotation forfaitaire de 50 € par élève pour les activités périscolaires** portée à 90€ pour les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) ou à la dotation de solidarité rurale (DSR) cible.
- **une prestation spécifique de 53 € par enfant pour l'année, de la Caisse nationale d'allocations familiale.**

Un accompagnement de la réforme par les services de l'État

Au niveau départemental, un groupe d'appui interministériel associant l'Éducation nationale, la Préfecture, la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), l'éducation nationale et la caisse d'allocation familiale a été mis en place pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de cette réforme.

Commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale dans le Loiret

L'année 2014 marquera le début du cycle du centenaire de la Première Guerre mondiale qui durera quatre ans. Pour préparer ce rendez-vous, l'État a mis en place un groupement d'intérêt public dénommé « **mission pour le centenaire de la Première Guerre mondiale 14-18** » chargé de préparer un programme officiel et **d'apporter son soutien aux initiatives locales à travers la mise en place d'un label centenaire, gage de qualité pour le porteur de projet.**

Au plan local, **le comité départemental du Loiret**, installé par le préfet, en charge de la préparation et de la coordination des actions des différents acteurs locaux **a sélectionné les projets commémoratifs à soumettre, avant l'été, au comité de labellisation.**

Le comité de labellisation de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, après avis du conseil scientifique, a accordé le **label national Centenaire à 4 projets sélectionnés par le Comité département du Loiret .**

Ces dossiers ont été retenus sur la base des critères fixés par la mission pour leur caractère créatif, innovant, leur résonance avec l'esprit centenaire et la valorisation du patrimoine local.



Il s'agit de :

- Évocation musicale et littéraire de la Grande Guerre portée par l'ensemble vocal Variation ;
- Édition d'un magazine « le petit Gibus » à destination des classes primaires élémentaires porté par l'Association des Maires du Loiret ;
- Les troupes indiennes dans la défense du Loiret porté par l'association AGORA Défense et l'Association les comptoirs de l'Inde ;
- Animation et commémoration au centre Charles Péguy à Orléans porté par la ville d'Orléans.

Ces projets font désormais partie du programme officiel de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale qui sera publiquement dévoilé par le Président de la république, lors d'une conférence de lancement du cycle du centenaire de la Grande Guerre, quelques jours avant le 11 novembre 2013.

Le mécanisme de labellisation ne signifie pas un financement automatique mais plutôt une éligibilité à un financement d'appoint qui sera mis en place à l'automne par la Mission.

Par ailleurs, à la rentrée, la Mission lancera une **nouvelle vague de labellisation avec remontée des actions locales pour tout début 2014.**

Jean-Marc Ayrault, premier ministre à Saint Jean de Braye

C'était le 2 septembre 2013, le premier ministre, Jean-Marc Ayrault a effectué la pré-rentree des classes avec le corps enseignant du lycée professionnel Henri-Gaudier Breska de Saint-Jean-de-Braye.

Il était accompagné pour l'occasion de Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale et de George Pau-Langevin, ministre déléguée, chargée de la réussite éducative.

Au cours de son allocution, le premier ministre a rappelé « l'enseignement professionnel a trop longtemps été perçu, voire pratiqué, comme un choix par défaut . Cette image doit définitivement être renvoyée au passé ! Les concitoyens et les jeunes doivent prendre conscience que l'enseignement professionnel est, de tous les enseignements,, celui qui a connu ces vingt-cinq dernières années, la mutation la plus profonde. Le lycée d'enseignement professionnel est aujourd'hui devenu un véritable « lycée professionnel », ouvrant sur de véritables parcours de réussite ».



Table ronde avec les enseignants

Photo : service de presse et de communication de la préfecture du Loiret et de la région Centre

Le grand chantier qui s'ouvre de la réforme sur la formation professionnelle vise deux objectifs :

- mieux orienter la formation professionnelle vers ceux qui en ont le plus besoin (demandeurs d'emploi, jeunes sans qualification, salariés confrontés aux mutations économiques...)
- faire de la formation un levier de compétitivité pour l'ensemble des entreprises.

Aurélie Filipetti, ministre de la culture et de la communication à Orléans

La ministre est venue inaugurer les nouveaux bâtiments du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) du Centre.

Dans ce cadre, elle a visité la nouvelle exposition Archilab, en présence des commissaires d'exposition et d'architectes exposés avant de se rendre dans la galerie permanente, puis au jardin des Turbulences, et enfin, dans l'atelier pédagogique où l'attendaient des élèves du lycée Camille Claudel de Blois.

Elle a, en fin d'allocution, procédé au lancement de l'illumination des Turbulences.



*Visite de l'exposition Archilab
Photo : service de presse et de communication de la préfecture du Loiret et de la région Centre*

Mouvements des services de l'Etat dans le Loiret

Maurice Barate est le nouveau secrétaire général de la préfecture de département.



Maurice Barate
secrétaire général
de la préfecture du Loiret

Il a pris officiellement ses fonctions le 2 septembre dernier. Après avoir effectué une première carrière au ministère de la Justice, Maurice Barate officie depuis 6 ans au ministère de l'intérieur. Il a successivement occupé les fonctions de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère en 2007, avant de rejoindre en 2010, la préfecture de la région Midi-Pyrénées, préfecture de la Haute-Garonne jusqu'en août 2013.

Il remplace Antoine Guérin, nommé sous-directeur adjoint des personnels à la direction des ressources humaines du ministère de l'intérieur.

La sous-préfecture de Montargis accueille son nouveau sous-préfet.

Paul Laville a rejoint le 3 septembre 2013 sa nouvelle affectation, dans cet arrondissement de l'est du Loiret.

Il remplace Maria-Dolorès Pommier affectée à Montauban (82) en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Tarn et Garonne. Paul Laville a exercé, entre autres postes, les fonctions de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Drôme (1992), puis sous-préfet de Calvi en 1994, de Boulay Moselle en 1996, de Saint-Dié-des-Vosges en 2001, et du Marin en 2007.

Il occupait préalablement, le poste de chargé de missions auprès du secrétaire général du ministère de l'intérieur.



Paul Laville,
sous-préfet de Montargis

Le colonel Gilles Besançon a pris le commandement de la Base aérienne 123 d'Orléans Bricy le 24 juillet 2013.



Colonel Gilles Besançon
commandant de la
Base aérienne 123 d'Orléans Bricy

Il est également le commandant de la Base de Défense d'Orléans et délégué militaire départemental du Loiret.

Le colonel Gilles Besançon est breveté pilote de transport en 1994. Il fait alors ses premières armes au sein de l'Escadron de transport 2/61 « Franche-Comté » de la base aérienne 123 d'Orléans Bricy.

Après plusieurs affectations, il rejoint en 2009, la base aérienne 705 de Tours comme conseiller officier du personnel navigant à la Direction des ressources humaines de l'armée de l'air.

1 100 formations en plus pour les demandeurs d'emploi d'ici fin 2013

Pour tenir compte des conclusions de la conférence sociale des 20 et 21 juin 2013, M. Michel Sapin, ministre du travail, a demandé aux préfets de région et aux présidents des Conseils généraux d'organiser une grande réunion régionale de mobilisation pour l'emploi.

En région Centre, l'Etat, le Conseil régional et les partenaires sociaux ont donc mobilisé le 6 septembre dernier près de 200 professionnels de l'emploi. Objectif : fédérer toutes les énergies pour faire entrer en formation, d'ici la fin de l'année, 1100 demandeurs d'emploi et les orienter vers des métiers où de nombreux postes demeurent non pourvus.



Allocution du préfet lors de la réunion régionale (Photo : Service de presse et de communication de la préfecture)

Dans le cadre du plan national « 100 000 formations prioritaires pour l'emploi », cette réunion a permis d'identifier, par bassin d'emploi et par secteurs, les formations à mettre en œuvre en région.

Tous les partenaires concernés ont loué le pragmatisme de cette démarche et se s'étaient et déjà impliqués dans l'exercice au cours de l'été.

Résultat : plus de 180 actions collectives de formation ont été arrêtées dans des secteurs dits « en tension » : BTP, transport-logistique, mécanique, arboriculture/viticulture, commerce, services à la personne...

Des formations courtes et sur mesure

Ces formations sont conçues en lien direct avec les postes à pourvoir. « *Leur durée sera dans l'ensemble assez courte* » précise Jean-Marc Vermorel, directeur régional de Pôle Emploi. « *Cela peut aller d'une dizaine de jours pour préparer un certificat à la conduite d'engins de chantier, à 3 mois voire 6 mois au plus* ».

La préparation opérationnelle à l'emploi (POE), dispositif mis en œuvre par Pôle Emploi depuis 2011, sera notamment utilisée car elle permet aux demandeurs d'emploi d'acquérir des compétences qu'ils peuvent mettre directement en pratique lors de leur immersion en entreprise. M. Guy Baudry, représentant du collège salarié à la commission paritaire inter-professionnelle régionale pour l'emploi (COPIRE), soutient ce type de mesure sous réserve toutefois qu'elle donne accès *in fine* à une qualification reconnue afin de sécuriser l'employabilité future des bénéficiaires.

De son côté, le Conseil régional avait déjà lancé en début d'année un « Fonds réactif emploi-formation » pour mettre en œuvre des formations élaborées en réponse aux besoins de compétences exprimés par les acteurs économiques. 50 actions de formation, représentant 600 places, ont ainsi déjà été définies dans ce cadre. Pour M. François Bonneau, Président du Conseil régional, il est urgent désormais d'accompagner les organismes de formation dans la mise en œuvre rapide de ces actions ainsi que de faciliter la mobilité des demandeurs d'emploi. En effet, ceux-ci pourront être amenés à suivre une formation dans un autre bassin d'emploi que celui où ils résident.

Suite

Valoriser l'attractivité des métiers

Certains secteurs d'activité enregistrant des offres d'emploi non satisfaites doivent aussi faire face à une image parfois dégradée dans le domaine des conditions d'emploi. M. Patrick Ugart, représentant « employeur » de la COPIRE en est conscient et reconnaît qu'il appartient maintenant aux branches professionnelles de mobiliser les chefs d'entreprises. « *Nous avons identifié 2 100 emplois à pourvoir immédiatement au niveau régional* » indique-t-il. « *Ce sont des emplois durables que nous souhaitons satisfaire et il faut que nous fassions passer ce message* ».

Car, *in fine*, lorsque que Pôle Emploi aura identifié les demandeurs d'emplois susceptibles d'occuper ces postes non pourvus, encore faudra-t-il convaincre ces derniers de l'attractivité du métier proposé et s'assurer de leur motivation. « *Nous avons pris l'habitude d'organiser des " évaluations en milieu de travail " (EMT)* » note M. Thierry Emelin, directeur d'une société de transports dans le sud de la région. « *Les personnes viennent chez nous une semaine pour voir si le métier leur convient. Seuls les candidats volontaires et motivés entrent ensuite en formation* ».

Même constat de la part de Mme Anne-Catherine Gapin, chargée de l'ingénierie de formation à Constructys Centre, l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la construction. « *Pour le chantier de la ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) Tours-Bordeaux, 80 % des demandeurs d'emplois ayant suivi une formation en alternance ont été embauchés. Mais ce bon résultat a nécessité beaucoup de travail en amont via l'organisation de réunions d'information, de visites de chantier...* ».

Le coût du dispositif « 100 000 formations prioritaires pour l'emploi »

En région Centre, près de 5,5 millions d'euros seront mobilisés d'ici la fin de l'année pour l'entrée en formation de 1 100 demandeurs d'emplois : l'Etat participe à hauteur de 1,7 millions d'euros, le Conseil régional 1,4 millions d'euros, Pôle Emploi 0,3 million d'euros, Agefiph 0,5 million d'euros.

Au niveau national, les partenaires sociaux et l'Etat ont dégagé chacun respectivement une enveloppe de 50 millions d'euros pour offrir 30 000 actions de formation supplémentaires à des chômeurs d'ici la fin 2013.

Les sous-préfets mobilisés

L'objectif de 1100 entrées en formation d'ici la fin de l'année peut donc paraître ambitieux mais Etat, Région et partenaires sociaux sont plus que jamais prêts à l'atteindre grâce à une coordination et une implication renforcée. « *Je vais solliciter les sous-préfets et leur demander qu'ils rencontrent les chefs d'entreprises des secteurs faisant face à des difficultés de recrutement* » annonce Pierre-Etienne Bisch, Préfet de la région. « *Il convient en effet de définir plus en détail les types de postes à pourvoir* ». Sans oublier que parallèlement à cet effort de formation sans précédent, le déploiement des dispositifs d'accès à l'emploi (emplois d'avenir, emplois aidés, contrat de génération...) se poursuit à travers la mobilisation des services publics de l'emploi locaux (SPEL).

Inauguration du FRAC (Fonds régional d'art contemporain) Centre

L'Europe investit au plus près de chez vous : « Un nouveau FRAC Centre ! »

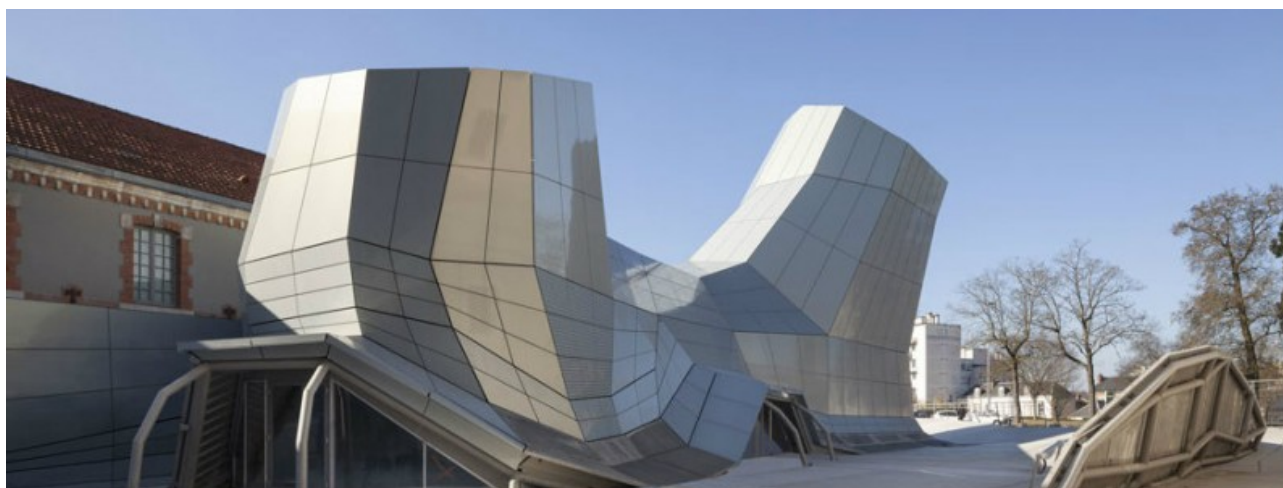
En travaux depuis 2011, le nouveau site du FRAC localisé à Orléans sur l'ancien lieu des Substances militaires a été inauguré le 5 septembre 2013 en présence de Madame Aurélie Filippetti, ministre de la culture et de la communication. Désormais, le FRAC dispose d'une surface globale de 8 079 m² (dont 4 321,60 m² en extension neuve et 3 757,40 m² en réhabilitation), ainsi que d'un local de réserves, situé à Saint-Jean-de-Braye (45).

L'Europe s'attache à préserver activement le patrimoine culturel européen par tous les moyens afin de le rendre accessible à tous. Pour cela, l'Europe permet à des projets et des initiatives, destinés à mettre à l'honneur la diversité culturelle et à améliorer le patrimoine culturel commun, de se développer sur ses territoires grâce aux nombreux financements qu'elle met à disposition des acteurs culturels, des institutions du secteur culturel et des institutions officielles.

Cette opération, d'un coût total de plus de 12,76 millions d'euros, est financée à hauteur de 2,75 millions d'euros par le FEDER (Fonds européen pour le développement régional) qui intervient via la mesure « Valorisation du patrimoine naturel et culturel » et qui permet de réhabiliter et de structurer des équipements destinés à la culture.

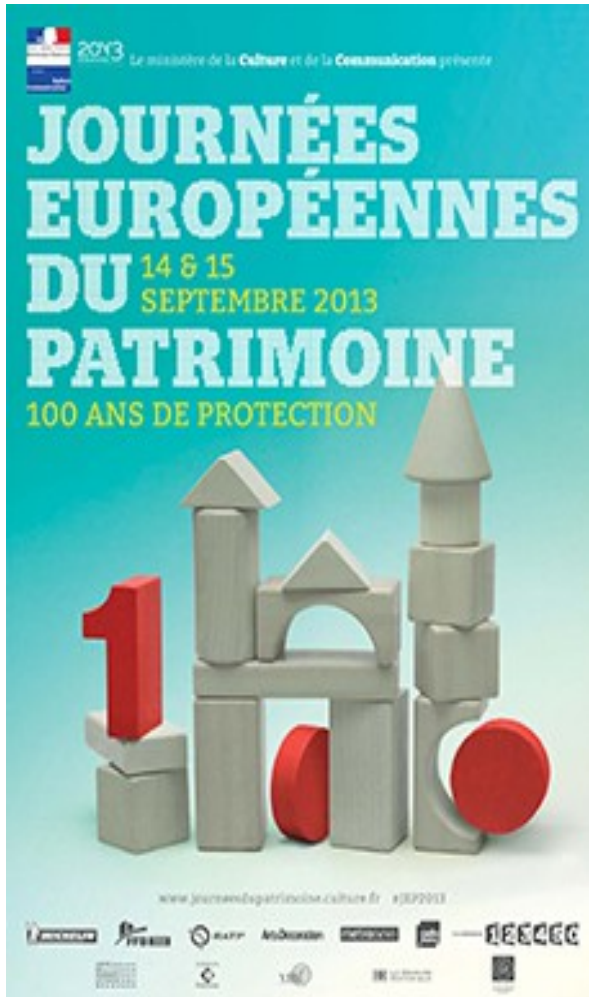
Avec la coopération de l'Etat, qui a investi 2,744 millions d'euros, la Région Centre qui finance à hauteur de 6,15 millions d'euros, et la participation de la Ville d'Orléans d'un montant de 1,12 millions d'euros, le FRAC Centre va pouvoir se développer autour de ses trois axes principaux :

- Enrichir et valoriser les collections autour de l'art et de l'architecture (nouveaux espaces de présentation des collections permanentes, nouvelles réserves),
- Développer les actions de diffusion dans les nouveaux espaces et en région (espaces d'expositions adaptés, galerie d'actualité),
- Développer les programmes de sensibilisation des publics.



Journées européennes du patrimoine

Les journées européennes du patrimoine auront lieu les 14 et 15 septembre 2013. Ce sera l'occasion de visiter des monuments généralement fermés au public et qui ont obtenu, pour la plupart, le soutien des fonds européens.



Chaque année, plus de 20 millions de personnes profitent des Journées européennes du patrimoine pour visiter plusieurs milliers de sites rarement accessibles et participer à des événements uniques, qui mettent en avant des traditions, des éléments d'architecture, des œuvres d'art et des savoir-faire locaux. Ainsi, un choix exceptionnel d'événements et de monuments souvent méconnus est accessible à cette occasion : visites guidées de sites, spectacles en plein air ou expositions consacrées à des événements de l'histoire européenne.

Ces journées sont organisées tous les ans au mois de septembre dans 50 pays européens. Mise en œuvre localement, cette initiative est soutenue par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe.



European Heritage Days

Journées européennes
du patrimoine

Ces événements nationaux et régionaux sont organisés autour d'un thème spécifique. Cette année, le thème choisi est « Un siècle de protection patrimoniale ». En effet, l'année 2013 est le cadre de la commémoration de **la loi fondatrice du 31 décembre 1913 pour la protection des monuments historiques en France**, et la célébration du 30^{ème} anniversaire des Journées européennes du patrimoine. Deux événements majeurs, qui ont vocation à unir leur charge culturelle et symbolique pour convier les citoyens à partager leur amour du patrimoine en cette année historique.

Pour connaître les lieux ouverts dans les six départements de la région Centre à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, consultez :

- le site des Services de l'Etat en région centre : www.centre.gouv.fr
- le site de l'Europe en région Centre : www.europe-centre.eu/

La gastronomie en fête !!



La 3^{ème} édition de la Fête de la gastronomie, consacrée aux métiers de la cuisine et aux arts de la table, se tiendra les vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 septembre 2013, sous l'impulsion de Mme Sylvia Pinel, ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme, et sous le parrainage de M. Thierry Marx, cuisinier français adepte de la cuisine moléculaire.

La gastronomie à moins de 5 euros !

27 grands chefs des 27 régions françaises ont créé une recette spéciale à moins de 5 euros pour « battre en brèche l'idée reçue selon laquelle la grande cuisine est forcément chère ». En région Centre, la recette est proposée par M. Bernard Charret, du restaurant Les Chandelles gourmandes, à Larçay (37), adepte du bio et du *Slow food*.

Les recettes sont mises gratuitement à la disposition de tous pour la fête de la gastronomie, sous forme d'e-book, sur les sites :

www.artisanat-commerce-tourisme.gouv.fr

www.fete-gastronomie.fr

Banquets populaires, pique-niques, parcours gourmands...

...Dîners de quartier, repas conviviaux, dégustations, démonstrations culinaires,... La liste des événements et le programme en région Centre sont disponibles sur la page :

www.fete-gastronomie.fr/fr/evenements

Recherche par ville, code postal ou département.

« Votre invité est notre invité »

Pour la troisième année consécutive « Tous au restaurant » s'associe à la Fête de la gastronomie en proposant à tous les amateurs de bons plats de partager un repas autour de l'événement « Votre invité est notre invité ».

Le principe est simple : sur inscription (obligatoire), le restaurateur offre le menu (entrée, plat et dessert, hors boisson) au second convive. Une vingtaine de restaurateurs des six départements de la région Centre participe à cette opération.

En savoir plus et s'inscrire : www.tousaurestaurant.com

Quelle politique alimentaire en région Centre ? Mobiliser tous les acteurs de la chaîne, pour que « Bien manger soit l'affaire de tous ».



Le Programme National pour l'alimentation (PNA), institué par la loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010, vise à promouvoir une bonne alimentation pour tous. Sa mise en œuvre est pilotée par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). Interministériel, il vise à mobiliser tous les acteurs de la chaîne alimentaire. Il doit notamment renforcer les liens entre la production agricole et le citoyen. Il ambitionne de préserver le modèle alimentaire français, moteur dynamique de notre économie, fragilisé par des comportements alimentaires en rupture,

liés à des modifications de repères sociaux et alimentaires.

En 2013 le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a décidé de centrer ses actions sur trois priorités :

- la justice sociale, avec une attention particulière vers les publics les plus fragiles,
- la jeunesse,
- et l'ancrage territorial, qui met en exergue l'implication forte des collectivités locales.

La restauration collective sociale, et particulièrement celle en faveur des scolaires, constitue une occasion privilégiée de développer cette politique alimentaire. Une conférence était organisée au Centre régional de documentation pédagogique (CRDP), le mercredi 15 mai 2013, par le Comité de coordination des collectivités, avec l'appui de la DRAAF. Elle visait à identifier les principaux défis, occasions d'agir, et outils disponibles pour promouvoir une restauration collective responsable. Elle a rassemblé près de 150 personnes : élus, inter-professions agricoles, personnels des trois administrations (État, collectivités locales, et secteur hospitalier), dont beaucoup d'agents intervenant dans les restaurants sociaux, en particulier des chefs cuisiniers.



Les efforts pour améliorer le régime alimentaire doivent être poursuivis : la dernière enquête Obésité épidémiologie (ObEpi) nous confirme la montée du risque d'obésité, qui concerne 15 % des Français, même si la progression se ralentit au cours des dernières années.

Suite

En restauration scolaire, des dispositifs réglementaires s'imposent maintenant pour respecter l'équilibre alimentaire, et devraient être étendus à d'autres catégories d'établissements. Des exemples ont été donnés d'actions particulières visant à promouvoir la consommation de fruits, notamment en mobilisant les moyens du programme européen «Un fruit pour la récré», encore trop peu développé en France.



La lutte contre le gaspillage alimentaire fait l'objet de multiples initiatives, qui ont pu être partagées, avec des résultats parfois spectaculaires : dans le cadre d'une expérimentation conduite par la Région auprès de quatre lycées avec l'appui du Programme national pour l'alimentation (PNA), une moyenne de 208 g de perte par personne a été constatée. Elle a été réduite à 88 g.

Le renforcement de l'approvisionnement en circuits courts, et en produits biologiques – pour lequel l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement d'introduire 20 % en restauration collective est bien loin d'être atteint – constitue aussi un axe majeur d'intervention des collectivités locales, en partenariat avec les Chambres d'agriculture.

La journée a été conclue par des témoignages et la présentation d'outils (guides, affiches, jeux,...), visant à orienter la production et la consommation alimentaire vers des processus respectant mieux les objectifs du développement durable. C'est bien à partir de ces mobilisations sur le terrain que les grands objectifs fixés au niveau international pourront être atteints.

Appel à projets régional



L'appel à projets régional du Programme national pour l'alimentation pour les établissements d'enseignement agricole (année scolaire 2013-2014) est disponible à l'adresse suivante :

www.ddaf45.agriculture.gouv.fr/IMG/doc/Appel_a_projet_PNA_2013_03-04-2013_VF_cle0f66a3.doc

Les dossiers sont à déposer pour le 20 septembre 2013 au plus tard.

Les parkings des services de l'Etat en région Centre équipés en bornes de recharge électrique

A la suite du plan de soutien à la filière automobile adopté le 25 juillet 2012 par le Gouvernement, les services de l'État et de ses opérateurs se sont engagés dans la transition énergétique de leur parc automobile ; au moins 25 % des nouveaux véhicules achetés devront être équipés d'un moteur électrique en version hybride ou en version exclusivement électrique.



En région Centre, les premiers véhicules électriques ont été réceptionnés et mis en service au sein des flottes de véhicules administratifs dès le début de l'année (*cf. Lettre de l'État dans la région Centre du 17 janvier 2013*).

Dans le but de développer l'emploi des véhicules électriques, un plan d'équipement en infrastructures de recharge des parkings des services de l'État en région Centre a été établi. Ces bornes sont installées sur les parcs de stationnement réservés aux véhicules administratifs dès lors que le service est susceptible d'accueillir même temporairement un véhicule électrique. Ainsi, un service ne disposant pas encore de véhicule électrique bénéficiera d'un équipement de recharge afin de faciliter la mobilité des véhicules électriques de l'État dans la région Centre.

D'ici la fin de l'année 2013, c'est un total de 16 parkings de services de l'État en région Centre destinés au stationnement de véhicules administratifs en cités administratives, en préfectures ou en directions régionales et situés dans les villes chef-lieu de département, qui seront pourvus d'un dispositif de recharge pour véhicules électriques.

Contact : Eric Eberstein - Chef Mission Régionale Achats (02 38 81 43 76)

Rencontre sur les possibilités de marchés du ministère de la Défense (hors armement)

Jeudi 3 octobre 2013 à 14h00

Polytech Orléans

8 rue Léonard de Vinci - 45100 ORLEANS La Source - Entrée Pascal

un événement des




Avec 5 milliards d'euros d'achats, le ministère de la Défense constitue le premier acheteur public national. Pour découvrir les occasions de marchés des achats - hors armement - de ce grand donneur d'ordre public, les CCI (Chambres de commerce et d'industrie) de région Centre et le ministère de la Défense organisent une rencontre destinée aux PME de l'industrie, des services et de la construction.

Au programme :

- Une conférence plénière sur la politique d'achats, le type de prestations recherchées et les entités d'achats,
- 5 ateliers animés par les acheteurs des segments d'achats : infrastructures – bâtiment – travaux publics, services généraux – fournitures courantes – denrées alimentaires, maintenance (aéronautique et terrestre) – matériels scientifiques et techniques, santé, et informatique.

Contacts et inscriptions avant le 25 septembre 2013 auprès de :

Florence Uselli – Tél.: 02 38 25 25 27 – florence.uselli@centre.cci.fr

Annie Juranville – Tél.: 02 38 25 25 83 – annie.juranville@centre.cci.fr

Résultats détaillés du recensement de la population 2010 disponibles au niveau communal



Mise à disposition des résultats statistiques du recensement 2010 sur le site www.insee.fr, pour des niveaux géographiques très variés : commune, communauté d'agglomération, communauté de communes, zone d'emploi, département,... Particulièrement destinés au grand public, les chiffres clés présentent sous forme de tableaux et de graphiques les résultats essentiels du recensement. Des bases de données permettent de reconstituer les résultats pour des zonages personnalisés.

Lien direct :

<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=recensement/resultats/rp2010.htm>